

185, Boulevard du 30 juin, R.Congo Kinshasa/Gombe

· Email: info@fondation-phc.org

www.fondation-phc.org

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

N/REF.: FPHC/057/ADM/24

La Fondation PHC informe le public qu'elle recrute un commissaire aux comptes pour éditer et certifier les états financiers en conformité avec l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) pour trois exercices : 2024, 2025 et 2026.

La date limite pour soumettre les propositions est fixée au 31 decembre 2024.

1. Présentation de la Fondation PHC

La Fondation PHC est une organisation à but non lucratif créée pour amplifier les actions sociales menées par la société Plantations et Huileries du Congo (PHC) dans le cadre de sa responsabilité sociale d'entreprise. La Fondation PHC vise à apporter des projets de développement économique et social aux communautés rurales, notamment la production de cultures vivrières, l'élevage, la pêche, l'entrepreneuriat des jeunes, l'autonomisation des femmes, le logement abordable, la protection des bonobos, la production de biogaz et d'énergie renouvelable, les alternatives à l'agriculture sur brûlis, la reconstruction d'écoles, l'accès au contenu numérique dans les programmes scolaires, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et la promotion de la santé, de l'hygiène et de l'alimentation.

La mission de la Fondation PHC est d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales en leur offrant des opportunités agro-industrielles viables et respectueuses de l'environnement, un cadre de vie sain et durable et des infrastructures de santé et d'éducation adéquates. Dans ce contexte, elle mettra en œuvre des projets dans les domaines du développement communautaire par le biais de l'entrepreneuriat des jeunes, de la conservation de l'environnement, de l'excellence dans l'éducation et de la promotion de la santé et de la nutrition maternelles et infantiles.

2. Objectifs de la mission

Le commissaire aux comptes aura pour mission de :

 Auditer les états financiers annuels de la Fondation conformément aux principes comptables admis en République Démocratique du Congo pour les associations sans but lucratif;

- Vérifier que les fonds mis à disposition par les bailleurs sont utilisés conformément aux termes et conditions des conventions de subsides;
- Vérifier la régularité et la sincérité des comptes en conformité avec les normes en vigueur et les réglementations concernant SYCEBNL;
- Effectuer toutes les diligences requises par l'ONEC, notamment pour la certification des états financiers annuels des associations à but non lucratif.
- S'assurer de l'effectivité de toute autre mission imposée par la loi et/ou règlementation de la République Démocratique du Congo;
- Proposer des mesures pour améliorer l'efficacité des méthodes de gestion financière et budgétaire;

3. Qualifications du consultant

Le commissaire aux comptes doit répondre aux critères suivants :

- Être un cabinet d'audit et d'expertise comptable indépendant dument constitué en République Démocratique du Congo et inscrit au tableau de l'ordre national des experts comptables (ONEC) en RDC;
- Posséder une expérience d'au moins 5 ans ;
- Justifier d'une solide expérience en comptabilité, en audit financier et en certification des comptes des Entités à but non lucratif (EBNL), et avoir effectué au moins 5 missions d'audit pour les EBNL au cours des 5 dernières années;
- Avoir effectué au moins deux missions de commissaires aux comptes au cours des cinq dernières années au sein d'une ONG internationale ou d'une ONG financée par des fonds extérieurs;
- Avoir une expérience confirmée en audit financier, audit des processus, audit informatique et audit fiscal;
- Disposer des ressources humaines qualifiées et compétente capable d'appuyer l'expert-comptable dans sa mission;
- Posséder une grande expertise en analyse, résolution de problèmes et organisation;
- Avoir acquis de l'expérience dans le travail avec une équipe pluridisciplinaire ;
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français et en anglais.

4. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit inclure :

- Un document de présentation et les références techniques du cabinet
- Les documents légaux (Statuts, RCCM, NIF, ID Nat etc)
- Une attestation d'inscription à l'ordre national des experts comptables en RDC (la non-conformité ou la non-validité de ce document sont des critères éliminatoires);
- · Une offre technique détaillant :
 - 1. Un résumé de la compréhension des termes de références ;
 - 2. La méthodologie proposée ;
 - 3. Le calendrier de la mission, incluant une estimation des heures de travail;
 - 4. La présentation et les références techniques du cabinet ;
 - 5. La composition de l'équipe et les responsabilités des membres ;
 - Les copies des diplômes et attestations des consultants ou personnel clé mobilisée
- · Une offre financière
- Une déclaration signée sur l'honneur par le représentant légal du cabinet

5. Comment postuler à cette offre ?

Les candidatures peuvent être déposées au format PDF en français au plus tard le 31 décembre 2024 à 23h00 (heure de Kinshasa) à l'adresse électronique tina.balemba@fondation-phc.org avec pour objet « recrutement commissaire aux comptes-Fondation PHC ».

Fait à Kinshasa, le 17 décembre 2024

Le Directeur Exécutif de la Fondation PHC

Retour à la liste